

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 12 décembre 2016** à compter de **19 h 15**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller
Monsieur Jacques Demers, conseiller
Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Monsieur Vincent Perron, conseiller
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière

Est absente :

Madame Lise Bachand, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. **AVIS DE CONVOCATION**
2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2017-2018 ET 2019**
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**
6. **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2017-2018 ET 2019**
7. **LEVÉE DE LA SESSION**

1. AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil confirment avoir reçu l'avis de convocation de la présente session et signifié tel que requis à l'article 153 du Code municipal.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-217

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : le conseiller Vincent Perron

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

4. **PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2017-2018 ET 2019**

Les élus ont reçu le document portant sur le programme triennal d'immobilisations 2017, 2018 et 2019 et en font lecture.

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes pour entendre leurs commentaires et/ou questions relatives au programme triennal d'immobilisations.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-218

6. **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2017-2018 ET 2019**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter un programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois (3) prochaines années;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : le conseiller Jacques Demers

et résolu à l'unanimité :

QUE le programme triennal d'immobilisations 2017, 2018 et 2019 soit et est adopté, conformément à l'article 953.1 du Code municipal.

QUE le plan triennal d'immobilisations 2017, 2018 et 2019 fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-219

7. **LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour de cette séance extraordinaire étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Vincent Perron

APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard

et résolu à l'unanimité :

QUE la présente séance soit levée à 19 h 23.

ADOPTÉE

Robert Houle
Maire

Christine Massé
Directrice générale et secrétaire-trésorière